

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**



Commission Nationale Sectorielle
Sciences de Gestion
2012-2013

GUIDE D'HABILITATION
DES FORMATIONS EN DOCTORAT

Dernière mise à jour : 1^{er} octobre 2013 - Version 01.1



Commission Nationale Sectorielle
Sciences de Gestion
2012-2013

**GUIDE D'HABILITATION
DES FORMATIONS EN DOCTORAT**

Préambule :

Après consultation et analyse du Décret N°2103-47 du 11 janvier 2013¹ ; de l'Arrêté du 26 août 2013² et de la Circulaire N°13-2103³, le présent guide précise et définit les critères d'habilitation des établissements universitaires pour l'octroi du diplôme national de doctorat dans le système LMD pour les sciences de gestion.

Les habilitations seront accordées à partir de l'année universitaire 2013-2104 pour une période de 5 ans.

1^{ère} partie : Domaine & Mention de la Thèse en Sciences de Gestion

La Commission Nationale Sectorielle en sciences de Gestion (CNS-G) a opté pour un domaine unique et 7 mentions (spécialités), conformément aux mentions des mastères de recherche (Cf. guide d'habilitation des mastères) ; définies comme suit (*par ordre alphabétique*) :

Domaine : Sciences de Gestion

1-Mention : Comptabilité

2-Mention : Entrepreneuriat (Nouveauté !)

3-Mention : Finance

4-Mention : Gestion des Ressources Humaines

5-Mention : Logistique et Production (Nouveauté !)

6-Mention : Management

7-Mention : Marketing

A retenir : Toutes les thèses seront classées dans le domaine des sciences de gestion et les doctorants obtiendront un « Doctorat en Sciences de Gestion » avec la précision de l'une des 7 « mentions » pour laquelle l'établissement a obtenu l'habilitation. Chaque commission de doctorat devra donc étudier le projet de thèse afin de préciser sa mention, parmi la liste des mentions pour laquelle l'établissement est habilité.

Pour le dossier d'habilitation chaque établissement doit préciser les mentions qu'il souhaite délivrer.

¹ Décret N°2013-47 du 4 janvier 2013, fixant « le cadre général du régime des études et des conditions d'obtention du diplôme national de doctorat dans le système LMD » - publié au JORT N°4 en date du 11 janvier 2013.

² Arrêté du 26 août 2013, fixant « les critères de garanties nécessaires à l'habilitation pour l'octroi du diplôme national de doctorat » - publié au JORT N°75 en date du 17 septembre 2013.

³ Circulaire N°13-2013 du 04 avril 2013, fixant « la durée des études, des cours complémentaires et la validation des acquis pour le diplôme national de doctorat » du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (langue arabe).



- Un ou plusieurs établissements.

Dans le cas où la demande d'habilitation en Doctorat est présentée par plusieurs établissements en commun, une convention signée par les établissements demandeurs doit être présentée. Cette convention précisera, notamment, les termes de l'accord et l'institution chef de file qui délivrera le diplôme. Les critères d'habilitation (ex. Nombre de mastère, ou nombre de corps A...) seront comptabilisés par rapport aux ressources des établissements en partenariat.

2^{ème} partie : **Mastères Recherche en Sciences de Gestion**

- Conformément à l'alinéa 1 de l'article 2 de l'arrêté du 26 août 2013, **l'établissement demandant l'habilitation d'un diplôme de doctorat, doit être déjà habilité à l'octroi d'un diplôme de mastère recherche.**
- Ne seront pris en considération que les mastères de recherche habilités par la CNS-G.
- **La CNS-G vérifie la cohérence entre les mentions des mastères recherche et le domaine et/ou la (ou les) mention(s) du doctorat demandé.** Par exemple : *Ne peut demander un Doctorat en Sciences de Gestion, mention : Finance, que l'établissement qui a un mastère recherche en finance.*

3^{ème} partie : **Structures de Recherche et Ecole Doctorale**

- Conformément à l'alinéa 3 de l'article 2 de l'arrêté du 26 août 2013, les enseignants universitaires habilités à la supervision du doctorat mentionnés dans la demande de l'établissement demandant l'habilitation d'un diplôme de doctorat, **doivent appartenir à des structures de recherche.**
- **L'habilitation ne sera accordée qu'aux institutions disposant au minimum d'une structure de recherche qui pourrait être un laboratoire ou une unité de recherche.**
- L'habilitation est accordée prioritairement aux établissements affiliés à une école doctorale en (ou incluant les) sciences de gestion.
- Conformément à l'alinéa 1 de l'article 3 de l'arrêté du 26 août 2013, l'habilitation est accordée prioritairement aux établissements disposant de conventions de partenariats dans le domaine de la recherche en sciences de gestion.
- Conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 de l'arrêté du 26 août 2013, l'habilitation est accordée prioritairement aux établissements disposant des espaces (ex. Centre de recherche...) et des équipements scientifiques et pédagogiques (ex. BDD scientifiques...) nécessaires à la recherche en sciences de gestion.



4^{ème} partie : Equipe de formation et d'encadrement en Doctorat

- Conformément à l'alinéa 2 de l'article 2 de l'arrêté du 26 août 2013, l'établissement doit garantir l'existence d'une équipe de formation et d'encadrement comprenant au **moins neuf (9) enseignants du corps A en sciences de gestion dont (4) corps A permanents, en exercice, et appartenant à l'institution demandant l'habilitation.**

- Le nombre d'enseignants du corps A considéré par la CNS-G se fait en deux temps :

Premièrement, l'établissement demandant l'habilitation en doctorat de sciences de gestion doit avoir au total au moins 4 corps A permanents en sciences de gestion (toutes les spécialités ou mentions confondues).

Deuxièmement, pour chaque mention demandée (parmi les 7 définies dans la première partie), **l'établissement doit disposer d'au moins 2 corps A permanents de la mention en question**, c.-à-d. dans la spécialité demandée. *Par exemple : pour être habilitée à délivrer un Doctorat en Sciences de Gestion, mention : Marketing, l'établissement doit disposer d'au moins 2 corps A permanents spécialistes en marketing.*

- **Chaque enseignant-chercheur ne peut être membre que d'une seule commission de doctorat.** Un enseignant du corps A ne peut pas être comptabilisé sur deux demandes d'habilitation différentes (Article 9 du décret 2013-47). Aussi, **un enseignant-chercheur en détachement à l'étranger ne peut pas être comptabilisé pour l'habilitation** (selon la loi de la fonction publique).

- Mise à jour de l'habilitation en fonction de l'évolution du corps enseignant :

Les établissements habilités à délivrer le diplôme de Doctorat en Sciences de Gestion (Système LMD) peuvent chaque année **demandeur une mise à jour par l'habilitation d'une nouvelle mention**, suite à un renfort de son corps A (promotion ou mutation) dans la mention demandée.

Toutefois, la mise à jour de l'habilitation se fait dans la limite de la durée restante de l'habilitation du domaine c.-à-d. les sciences de gestion. *Par exemple : pour un établissement habilité en doctorat sciences de gestion de 2013-2014 à 2017-2018 ; et qui demande une mise à jour de son habilitation par l'ajout d'une nouvelle mention en 2015-2016 ; cette dernière n'est valable que pour la période restante pour l'habilitation du domaine (c.-à-d. jusqu'en 2017-2018).* **Après les 5 ans d'une habilitation de domaine, la demande de réhabilitation doit inclure toutes les mentions envisagées.**



5^{ème} partie : Formation Doctorale

- Sur le principe, la CNS-G estime que si une commission de doctorat a les enseignants directeurs de recherche nécessaires pour une habilitation, celle-ci est donc apte à concevoir des cours doctoraux de haut niveau et adaptés aux besoins de leurs doctorants. Toutefois, cette autonomie laissée aux établissements s'accompagne par quelques exigences d'harmonisation et quelques rappels nécessaires à l'habilitation en sciences de gestion.
- **Nature de la formation.** La CNS-G classe les cours doctoraux en sciences de gestion selon 3 catégories de formation (cours, cas pratiques, conférences, ateliers...) :
 1. **Cours de spécialités (selon la mention accréditée)**
Exemples : Chaque commission de doctorat établit la liste des cours envisagés selon la ou les mentions habilitées et selon le besoin et les sujets des doctorants. La recommandation de la CNS-G est de concevoir des cours de très haut niveau et bien spécifiques (**en évitant le piège d'un M2bis**).
 2. **Formation en méthodologie, épistémologie et en analyse de données ;**
Exemples : Conceptualisation, modélisation, rédaction scientifique, courants de pensée, analyse multivariée, équations structurelles, recherche opérationnelle, économétrie, analyse qualitative...
 3. **Formation pédagogique, transversale et d'ouverture sur l'environnement ;**
Exemples : Formation des formateurs, analyse critique, lecture scientifique, éthique et recherche, communication en public, gestion du temps et du stress, gestion de carrière d'un chercheur, sciences de gestion et société, études de cas pratiques...
- **Crédits attribués aux formations.** Selon l'article 17 du décret N°2103-47 du 11 janvier 2013, l'ensemble des formations et des cours prévu totalise 30 crédits sur les 180 nécessaires pour l'obtention de la thèse de doctorat. **La CNS-G précise qu'il faudra en attribuer au moins 8 crédits à chacune des trois catégories définies plus haut.**
- **Timing et calendrier.** Les inscriptions en thèse étant possibles jusqu'au 31 décembre de l'année 'n', les cours et les formations en doctorat commencent par conséquent à partir du mois de janvier de l'année 'n+1'. La CSN-G recommande d'établir un calendrier dégressif des enseignements qui seront plus nombreux en première et en deuxième année de thèse.
- **Volume horaire des formations.** La CSN-G rappelle que selon le cadre général du LMD, un crédit correspond à un volume horaire pouvant varier entre 10 et 15h de cours + évaluation. Par conséquent, **les 30 crédits des cours de doctorat (sur 3 ans...) doivent, en théorie, correspondre à un volume horaire total variant entre 300 et 450h.** Ce volume étant trop important en doctorat, la CSN-G laisse le soin à chaque institution de répartir les heures entre les cours en présentiel (volume réel), les conférences et ateliers (estimation par la commission de doctorat...) et les systèmes d'évaluation (volume réel ou estimé).
- La CSN-G recommande aux établissements de **coopérer lorsque le nombre de doctorants par établissement est faible** afin de concevoir des formations ou des cours communs. Les commissions de doctorats peuvent signer une convention de reconnaissance mutuelle des crédits afin de faciliter la mobilité des doctorants. Ce type de coopération peut se faire également avec des universités étrangères.

Ci-dessous la grille d'évaluation de la CSN en Sciences de Gestion ↓



Fiche d'évaluation
Diplôme national de doctorat dans le système LMD
2013/14 – 2017/18

Université			
Etablissement(s) demandeur(s)	1. 2. 3. 4.		
Domaine demandé	Sciences de Gestion	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Mention(s) / Spécialité(s) demandée(s)	Comptabilité	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Finance	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Marketing	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Management	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	GRH	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Logistique et production	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Entrepreneuriat	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Contexte et motivations de la création du programme	<input type="checkbox"/> Clairement définis <input type="checkbox"/> Pas clairs		
Conditions d'inscription	<input type="checkbox"/> Clairement définis <input type="checkbox"/> Pas clairs		

Critères de garanties nécessaires (arrêté du 26 août 2013)

Mention(s) / Spécialité(s) demandée(s)	Existence de Mastère Recherche		Existence d'une équipe de formation et d'encadrement spécialisée	
<input type="checkbox"/> Comptabilité	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Finance	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Marketing	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Management	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> GRH	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Logistique et production	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Entrepreneuriat	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Existence de structure(s) de recherche	Centre de Recherche	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	Laboratoire de Recherche	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	Unité de Recherche	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	Ecole Doctorale	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Existence de conventions de partenariat	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Existence des espaces et équipements	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		



Cours complémentaires (30 crédits)

Catégories des cours	Obligatoires	Optionnels
1-Spécialité	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2-Méthodologie	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3-Ouverture	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Répartition des 150 crédits sur les différentes étapes de la préparation de la thèse

Étapes	Définies	Nombre de crédit
Rapports annuels	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Texte final de la thèse et sa soutenance	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Décision : dossier

Accepté **Partiellement accepté** **Complément de dossier** **Refusé**

Mentions / Spécialités	Décisions			
Comptabilité	<input type="checkbox"/> Acceptée	<input type="checkbox"/> Refusée	<input type="checkbox"/> Complément	<input type="checkbox"/> Non demandée
Finance	<input type="checkbox"/> Acceptée	<input type="checkbox"/> Refusée	<input type="checkbox"/> Complément	<input type="checkbox"/> Non demandée
Marketing	<input type="checkbox"/> Acceptée	<input type="checkbox"/> Refusée	<input type="checkbox"/> Complément	<input type="checkbox"/> Non demandée
Management	<input type="checkbox"/> Acceptée	<input type="checkbox"/> Refusée	<input type="checkbox"/> Complément	<input type="checkbox"/> Non demandée
GRH	<input type="checkbox"/> Acceptée	<input type="checkbox"/> Refusée	<input type="checkbox"/> Complément	<input type="checkbox"/> Non demandée
Logistique et production	<input type="checkbox"/> Acceptée	<input type="checkbox"/> Refusée	<input type="checkbox"/> Complément	<input type="checkbox"/> Non demandée
Entrepreneuriat	<input type="checkbox"/> Acceptée	<input type="checkbox"/> Refusée	<input type="checkbox"/> Complément	<input type="checkbox"/> Non demandée

Observations

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



دكتوراه في نظام "أمد"
اللجنة القطاعية لعلوم التصرف
تقييم مطلب تأهيل للفترة:
2013-2018

ملاحظات و تقييم اللجنة	مجال التقييم		
	الجامعة	تقديم المؤسسة المترشحة للتأهيل	1
	المؤسسة		
Domaine : Sciences de gestion	التسمية المقترحة لشهادة الدكتوراه	تعريف الشهادة	2
Mentions : <input type="checkbox"/> Comptabilité, <input type="checkbox"/> Entrepreneuriat <input type="checkbox"/> Finance, <input type="checkbox"/> Gestion des Ressources Humaines, <input type="checkbox"/> Logistique et Production, <input type="checkbox"/> Management, <input type="checkbox"/> Marketing,	الانتماء العلمي للشهادة		
Précision, cohérence et clarté <input type="checkbox"/>	: objectifs et motivation دوافع ومبررات إحداث الشهادة		3
Précision, cohérence et clarté <input type="checkbox"/>	: conditions et processus d'inscription شروط التسجيل بالشهادة		4
<input type="checkbox"/> Oui, <input type="checkbox"/> Non Si oui, correspondance entre la mention des mastères recherche et le domaine et/ou la mention du doctorat demandée.	المؤسسة مؤهلة لإسناد شهادة ماجستير بحث	توفر الضمانات والمعايير المطلوبة للتأهيل	5
<input type="checkbox"/> au moins 9 corps A en Sciences de Gestion <input type="checkbox"/> au moins 4 permanents de l'établissement demandant l'habilitation, <input type="checkbox"/> au moins 2 corps A permanents de l'établissement dans la mention demandée.	إطار التدريس والبحث		
Présence d'une structure de recherche : <input type="checkbox"/> Oui, <input type="checkbox"/> Non	هياكل البحث		
Présence d'une école doctorale : <input type="checkbox"/> Oui, <input type="checkbox"/> Non	مدرسة الدكتوراه		
Existence : <input type="checkbox"/> Oui, <input type="checkbox"/> Non	التجهيزات العلمية والبيداغوجية		
Existence : <input type="checkbox"/> Oui, <input type="checkbox"/> Non	الشراكة		
<input type="checkbox"/> Cours spécifiques... (8 crédits min) <input type="checkbox"/> Formation en méthodo... (8 crédits min) <input type="checkbox"/> Ouverture... (8 crédits min)	: دروس الدكتوراه		6



رأي اللجنة

	إستكمال ملف		مرفوض		مقبول
--	-------------	--	-------	--	-------

ملاحظات عامة

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

اللجنة تطلب مدها بالتوضيحات أو الوثائق التكميلية التالية

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

إمضاء منسق اللجنة